**RAPPORT DE PROGRES DE PROJET PBF**

**PAYS :** Haïti

**TYPE DE RAPPORT : SEMESTRIEL, annuEl OU FINAL : ANNUEL**

**ANNEE DE RAPPORT :** 2020

|  |
| --- |
| **Titre du projet : Renforcer l’accès à la justice des populations les plus vulnérables, en particulier les femmes et les enfants en vue d’une meilleure cohésion sociale****Numéro Projet / MPTF Gateway : 00119937** |
| **Si le financement passe par un Fonds Fiduciaire (“Trust fund”) :**[ ]  Fonds fiduciaire pays[ ]  Fonds fiduciaire régional**Nom du fonds fiduciaire :** | **Type et nom d’agence récipiendaire :**PNUD (Agence coordinatrice)ONU FEMMEUNICEF  |
| **Date du premier transfert de fonds :** 20 Décembre 2019**Date de fin de projet :** Mars 2022 **Le projet est-il dans ces six derniers mois de mise en œuvre ?**  Non |
| **Est-ce que le projet fait part d’une des fenêtres prioritaires spécifiques du PBF :**[ ]  Initiative de promotion du genre[ ]  Initiative de promotion de la jeunesse[x]  Transition entre différentes configurations de l’ONU (e.g. sortie de la mission de maintien de la paix)[ ]  Projet transfrontalier ou régional |
| **Budget PBF total approuvé (par agence récipiendaire) :****Agence récipiendaire Budget** PNUD $ 2,890,000.00 ONU FEMME $ 765,000.00 UNICEF $ 845 000,00  Total : $. 4,500,000.00Taux de mise en œuvre approximatif comme pourcentage du budget total du projet : 16%\*JOINDRE LE BUDGET EXCEL DU PROJET MONTRANT LES DÉPENSES APPROXIMATIVES ACTUELLES\***Budgétisation sensible au genre :**Indiquez le montant ($) du budget dans le document de projet alloué aux activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : US 679,840.55Indiquez le montant ($) du budget dépensé jusqu’à maintenant pour les activités dédiées à l’égalité des sexes ou à l’autonomisation des femmes : |
| **Marquer de genre du projet : GM2****Marquer de risque du projet : Moyen****Domaine de priorité de l’intervention PBF (« PBF focus area »): Renforcer les capacités nationales** |
| **Préparation du rapport :**Rapport préparé par : Patrice Laventure (Expert Justice, PNUD)Rapport approuvé par : Adeline Carrier (Chef Unité Gouvernance/État de Droit, PNUD)Le Secrétariat PBF a-t-il revu le rapport : N/A  |

***NOTES POUR REMPLIR LE RAPPORT :***

* *Évitez les acronymes et le jargon des Nations Unies, utilisez un langage général / commun.*
* *Décrivez ce que le projet a fait dans la période de rapport, plutôt que les intentions du projet.*
* *Soyez aussi concret que possible. Évitez les discours théoriques, vagues ou conceptuels.*
* *Veillez à ce que l'analyse et l'évaluation des progrès du projet tiennent compte des spécificités du sexe et de l'âge.*

**Partie 1 : Progrès global du projet**

L’année 2020 a débuté sur fond de pandémie à la covid-19 où les activités de la justice en Haïti ont fonctionné au ralenti dans certaines juridictions du pays et ont été paralysées dans certaines autres, en raison d’une grève des avocats, d’un arrêt de travail des magistrats et d’une grève des greffiers.

Durant le dernier semestre, certaines activités liées aux principaux résultats ont été renforcées telles que le renforcement des capacités opérationnelles du Conseil National d’Assistance Légale (CNAL) via l’acquisition de biens et de services pour la mise en place du et des Bureaux d’Assistance Légale (BALs). Un lot d’équipements et de matériels de bureaux ont été fournis à la Direction Générale du CNAL devant permettre le fonctionnement des trois BALs. Deux véhicules devant servir au CNAL et à la Coordination des BALS ont aussi été achetés et remis CNAL une fois le processus de transfert terminé. Une firme de construction a été sélectionné pour la réalisation des travaux d’aménagement des locaux devant loger le BAL des Cayes et de Petit-Goâve (début des travaux prévu le 17 novembre prochain). Une étude sur l’état des lieux des formations passées sur l’assistance légale a été lancée dont le rapport intermédiaire a été reçu. Un consultant a également été recruté pour travailler sur l’élaboration du plan stratégique du CNAL et sur le renforcement des capacités du CNAL. Les membres du Conseil d’Administration du CNAL ont aussi été nommés officiellement par arrêté présidentiel paru dans le moniteur officiel au No 156 du 25 septembre 2020. Les membres du Conseil d’Administration du CNAL attendent d’être officiellement installés dans leur fonction comme prévu par la loi sur l’administration publique haïtienne. Par ailleurs, Les partenaires de mise en œuvre des cliniques juridiques à savoir le Barreau de Port-au-Prince et la Faculté de Droit de l’Université Quisqueya ont réitéré leur intérêt dans la mise en œuvre des cliniques juridiques en proposant des MoU. Deux experts ont été recrutés pour soutenir la DAP et la PNH sur la question de la surpopulation carcérale/ réponse au COVID-19.

ONU Femmes a recruté au mois de septembre un nouveau chef de projet et un assistant de programme pour coordonner les activités du projet. D’autres objectifs intermédiaires ont déjà été atteints, tels que la finalisation des termes de référence relatifs aux services d’assistance juridique ainsi que des échanges stratégiques avec l’Association des femmes juges dans le cadre de cette même activité. Des dispositions ont été prises pour conclure un partenariat avec le Bureau de la protection du citoyen (CPVP) pour mener des activités relatives au suivi et au traitement des plaintes relatives à la violence sexiste ainsi qu’au développement de la formation au profit de la PNH. Le recrutement d’un consultant pour procéder à l’examen du nouveau code pénal haïtien publié par décret le 24 juin 2020 par le gouvernement qui envisage les droits des femmes ainsi que des alternatives liées à la prison et à la détention préventive est en cours. Aussi, les TDRs sont en cours de publication pour le recrutement d’un consultant afin d’assurer la gestion, la coordination et la mise en œuvre de toutes les activités conjointes avec la DAP.

En collaboration avec le DAP, le projet a procédé à l’identification des besoins de santé dans les prisons de Cabaret et les Cayes afin de renforcer le système de santé dans l’environnement carcéral (révision substantive réponse au COVID19). Le projet a participé aux discussions visant à relancer les activités d’ouverture des LBL en vue des mesures de blocage progressive prises par les autorités locales à la fin du mois de juin. Plusieurs organismes ont participé à cette réunion, dont ONU FEMMES, BINUH, OPC, PNUD. La réunion a porté sur les éléments relatifs à l’ouverture des LBL ainsi qu’au développement de postes de travail.

Les activités des Tribunaux pour enfants (TPE) ont été ralenties durant cette crise pandémique jusqu’au mois de juillet 2020. Du mois de juillet 2020 jusqu’à mi-octobre, la grève des greffiers au niveau du territoire national a paralysé le fonctionnement de la justice haïtienne et notamment les activités au niveau des tribunaux. Le projet couvre à la fois le renforcement des institutions clés de protection de l’enfant et la prise en charge des mineurs en conflit avec la loi. La quasi-totalité des activités préparatoires ont été réalisées, notamment la signature du partenariat avec l’organisation internationale Terres des Hommes Italie (TDHI) et l’organisation de la société civile haïtienne Institut Mobile d’Education Démocratique (IMED), la finalisation du document de projet soumis par l’Office de la Protection du Citoyen (OPC), les réunions de travail avec les institutions publiques de protection en l’occurrence l’Institut du Bien Être Social et de Recherches (IBESR), la Brigade de Protection des Mineurs (BPM), les TPE et la Direction de l’Administration Pénitentiaire (DAP). Les missions de terrains pour l’évaluation de la situation des mineurs dans le Sud, Ouest et le Nord en vue de finaliser les grandes lignes d’interventions et le recrutement du personnel des organisations de mise en place est en cours de finalisation. L’achat d’une partie des matériels a été réalisé et ceux-ci ont été distribués, les modems avec connexion Internet, les kits récréatifs et d’hygiène dans les prisons et les cellules de la BPM). Les activités portant sur les familles d’accueil comme alternative à l’emprisonnement des enfants sont en cours : la sensibilisation et l’évaluation des familles d’accueil ont été faites dans le département du Sud et de l’Ouest et 16 leaders communautaires (6 femmes et 10 hommes) ont reçu une formation sur le dispositif administratif de famille d’accueil et la protection de l’enfant. De plus, un appui en cash transfert a été donné à trois familles d’accueil et 89% des mineurs incarcérés dans la prison des Cayes ont été documentés en coordination avec l’IBESR.

**Veuillez indiquer tout événement important lié au projet prévu au cours des six prochains mois, par exemple : les dialogues nationaux, les congrès des jeunes, les projections de films (limite de 1000 caractères) :**

Au cours des six prochains mois, le projet compte lancer officiellement l’opérationnalisation des trois BALs prévus dans le cadre de la mise en œuvre du projet ainsi que deux cliniques juridiques. La base de données devant faciliter la collecte et le traitement des données du CNAL et des BALs est aussi prévu pour être en fonctionnement durant les six prochains mois. Le CNAL devrait aussi être entièrement opérationnel ainsi que les cliniques juridiques avec le Barreau de Port-au-Prince et la Faculté de Droit de l’Université Quisqueya.

En collaboration avec les entités gouvernementales et les organisations de la société civile, ONU FEMMES prévoit d’organiser diverses activités de sensibilisation et d’information sur les droits des accusés, les droits des victimes, la nouvelle loi sur l’assistance juridique, ainsi que le rôle et les responsabilités des nouveaux BALs, cliniques juridiques et organisations de la société civile pour renforcer l’accès à la justice pour les plus vulnérables.

Aussi, un effort de plaidoyer sera réalisé au niveau du Code de protection de l’enfant en vue de son adoption et promulgation par le Gouvernement. D’autres activités clés seront conduites : réalisation des sessions de formation pour les acteurs clés du secteur de la justice pour enfants en Haïti par les organisations TDHI, IMED, BPM et OPC, la publication et la diffusion de l’aide-mémoire sur la protection de l’enfant à l’usage des policiers en coordination avec la BPM, une campagne de sensibilisation sur les familles d’accueil par TDHI et la publication de rapport trimestriel sur la situation des enfants en conflit avec la loi en Haïti par l’OPC et la célébration de la Journée Mondiale de l’Enfance avec une présentation du code de protection de l’enfant.

*POUR LES PROJETS DANS LES SIX DERNIERS MOIS DE MISE EN ŒUVRE :*

*Résumez le principal changement structurel, institutionnel ou sociétal auquel le projet a approuvé. Ceci n’est pas une anecdote ou une liste des activités individuelles accomplies, mais une description de progrès fait vers l’objectif principal du projet. (Limite de 1500 caractères):*

***N /A***

*En quelques phrases, expliquez comment le projet a eu un impact humain réel. Ceci peut inclure un exemple spécifique de comment il a affecté la vie des personnes dans le pays - si possible, utilisez des citations directes des bénéficiaires ou des weblinks à la communication stratégique publiée. (Limite de 2000 caractères):*

Au cours de l’exécution du projet dans le contexte de la COVID 19, des actions ont été planifiées et exécutées pour rendre opérationnels les acteurs œuvrant dans le secteur de la justice pour enfants. 60 modems avec un abonnement Internet pour 6 mois ont été achetés et distribués aux acteurs notamment l’IBESR, la BPM, la DAP et les Tribunaux pour enfants. La prise en charge des mineurs dans les prisons est importante, mais elle ne doit pas se limiter à la distribution de repas, aux activités de loisirs et la réalisation des cours en salle de classe. Le projet entend intégrer dans la prise en charge des sessions de formation en compétences de vie aux enfants incarcérés. Les travailleurs sociaux et psychologues recrutés dans le cadre de ce projet travailleront avec les mineurs et les parents sur les projets de vie afin de faciliter une meilleure réinsertion des mineurs. Dans ce cadre, 32 mineurs garçons en prison ont été documentés et les recherches familiales effectuées en vue de saisir l’environnement du mineur et de tracer avec lui les lignes de base du projet de vie telles que prévues dans le projet en cours d’exécution par TDHI visant à combattre la récidive des enfants libérés. Le cas de ce jeune est poignant : « C’est l’un des moments les plus difficiles de toute ma vie. Ces 2 ans que j’ai passé en prison. Je ne réalisais pas que je pouvais dormir avec un seau tout proche de moi, pour faire mes besoins. J’étais très vulnérable à 14 ans d’âge. Mais j’ai appris de ces épreuves, c’est le prix que j’ai payé pour ne pas avoir écouter les conseils de ma mère. Je suis sorti une personne plus forte », explique Fernand (nom d’emprunt), âgé de 18 ans. Il s’agit d’un élément à impact majeur dans la vie de l’enfant. Car très souvent l’enfant incarcéré risque d’être encore en conflit avec la loi faute d’accompagnement substantiel. 100% des enfants libérés dans le cadre de ce projet recevront un appui en apprentissage scolaire, de métier et un suivi permanent dans leur famille et la communauté. Les parents des enfants libérés bénéficieront d’une activité génératrice de revenu afin de répondre aux besoins primaires du mineur. A ce titre, aucun élément ne sera mis de côté pour réinsérer les mineurs dans leur communauté et prévenir la récidive :

[Facebook](https://www.facebook.com/UNICEFhaiti/posts/3430748583628548?__cft__%5b0%5d=AZWKik71zx1TlJZ6NtNLc4IFqz-GvrnnBW8X6T-jLz9jth0nVdrCoDwfGVMZ-VudKjvgxR5PnSJea99zczaGVQFzR8k6KQ5vFYbw6RBwL3sVkTXfzRIRFLZiWdwv0MdOzBs&__tn__=%2CO%2CP-R)

[Twitter](https://twitter.com/UNICEFHaiti/status/1326616386098106373)

[Instagram](https://www.instagram.com/p/CHdpBfZnF9E/)

**Partie II : Progrès par résultat du projet**

*Décrire les principaux progrès réalisés au cours de la période considérée (pour les rapports de juin : janvier-juin ;*  *pour les rapports de novembre: janvier-novembre ;*  *pour les rapports finaux: durée totale du projet)* *. Prière de ne pas énumérer toutes les activités individuelles). Si le projet commence à faire / a fait une différence au niveau des résultats, fournissez des preuves spécifiques pour les progrès (quantitatifs et qualitatifs) et expliquez comment cela a un impact sur le contexte politique et de consolidation de la paix.*

*.*

* *“On track” – il s’agit de l'achèvement en temps voulu des produits du projet, comme indiqué dans le plan de travail annuel ;*
* *“On track with peacebuilding results” - fait référence à des changements de niveau supérieur dans les facteurs de conflit ou de paix auxquels le projet est censé contribuer.*  *Ceci est plus probable dans les projets matures que nouveaux.*

*Si votre projet a plus de quatre Résultats, contactez PBSO (Bureau d’Appui à la Consolidation de la Paix) pour la modification de ce canevas.*

**Résultat 1 : Les populations les plus vulnérables ont un meilleur accès à l’aide juridique et judiciaire**

L]état actuel des progrès de ce résultat est de : En cours

**Résume de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Une attention a été portée sur l’appui au Conseil National d’Assistance Légale (CNAL) qui est l’organe de supervision des Bureaux d’Assistance Légale (BALs) et sur le soutien technique et financier à l’ouverture et au fonctionnement des BALs à Port-au-Prince et les Cayes. En ce sens et grâce un plaidoyer réalisé auprès du Ministère de la Justice sur l’importance de ce Conseil d’Administration, les membres dudit Conseil ont été nommés officiellement par arrêté présidentiel (bien que leur installation se fasse encore attendre). Il s’agit, toutefois, d’une avancée importante pour l’opérationnalisation et le fonctionnement du CNAL et les BALs. Un ensemble de supports de gestion sont aussi en cours de préparation afin d’outiller valablement le CNAL et le rendre pleinement fonctionnel (ex : plan d’opérationnalisation déjà disponible, plan stratégique en cours d’élaboration, Code d’Éthique et Déontologique disponible fin 2020). Il est proposé également d’appuyer le CNAL au niveau de la traduction des outils techniques et de gestion des BALS du Français au Créole afin que ces outils soient rendus disponibles pour la population dans les deux langues officielles du pays. Ces outils sont déjà disponibles en langue française. En ce qui concerne la mise en opération des Bureaux d’Assistance Légale des Cayes et de Petit-Goâve, un opérateur est recruté. Le BAL des Cayes sera rendu prêt et disponible à la fin du mois de décembre 2020 avec une ouverture des opérations au début du mois de janvier 2021 et celui de Petit-Goâve nécessitant beaucoup plus de travaux sera rendu disponible vers la mi-février 2021.

ONU FEMMES a finalisé les TDRs pour les services d’aide juridique. Des discussions ont eu lieu avec différents acteurs afin d’évaluer l’approche à prendre en considération. Un partenariat sera signé en novembre pour commencer avec ces services. Entre-temps, des discussions ont eu lieu avec le DAP pour l’évaluation des besoins afin de créer des espaces virtuels qui peuvent conduire à des audiences virtuelles (sou réserve que le décret soit approuvé). Les évaluations ont déjà commencé, et nous devrions avoir l’état des besoins avant la fin de l’année.

AU niveau d’UNICEF, trois partenaires sont déjà identifiés pour apporter une assistance juridique aux mineurs en conflit avec la loi. Il s’agit de :

L’organisation internationale Terres des Hommes Italie (TDHI) dont l’accord a été déjà signé avec l’UNICEF, le recrutement du personnel finalisé, le chronogramme d’activité validé et trois missions de terrain sont déjà réalisées dans le sud et l’ouest. 50 mineurs bénéficieront d’une assistance légale et 45 balistes recevront une formation sur les procédures applicables aux mineurs en conflit avec la loi.

L’organisation de la société civile haïtienne Institut Mobile d’Education Démocratique (IMED). L’accord de partenariat est signé. 35 mineurs recevront un appui juridique et un appui à la réinsertion sociale. Un module de formation sur la justice des mineurs est déjà élaboré pour les avocats qui assureront la représentation juridique et la défense des mineurs en conflit avec la loi.

L’Office de la Protection du Citoyen (OPC) dont le projet a été déjà soumis à l’UNICEF et trois réunions de travail sont réalisées avec le Protecteur Adjoint et le chef service protection des mineurs afin de s’assurer de l’ancrage institutionnel du projet. Ce projet entend assurer un suivi administratif et légal de tous les dossiers des mineurs incarcérés dans les prisons des départements cibles. Il est prévu d’ajouter dans la base de données de l’OPC des paramètres sur la justice des mineurs ce qui permettra d’avoir des informations à jour sur la situation des mineurs en conflit avec la loi. Un rapport mensuel sera soumis et un document de presse sur la situation de la justice sera diffusé.

Deux réunions de travail ont été réalisées avec la BPM, l’IBESR et le TPE pour la mise en place d’une base de données. Cette activité sera exécutée par l’organisation TDHI dans le premier semestre 2021**.**

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(Limite de 1000 caractères)*

Les actions conduites par l’ONU-Femmes assurent de la prise en compte optimale de l’égalité des sexes dans la mise en œuvre des activités, notamment au niveau de l’appui à la DAP sur la question des conditions de détention pour les femmes détenues ainsi que sur le renforcement de l’assistance légale pour les femmes vulnérables n’ayant pas les moyens financiers de recourir à un avocat privé. En ce sens, la mise en opération des BALs va largement contribuer au renforcement de l’accès à cette assistance légale.

**Résultat 2 : L’accès renforcé à la justice permet un traitement plus équitable des populations vulnérables au cours du processus judiciaire**

L’état actuel des progrès du résultat se situe autour de : **En cours**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Le TPE des Cayes n’a pas été épargné de la situation de la pandémie ni par la grève des magistrats et la grève des greffiers. Malgré ces difficultés, de janvier 2020 à ce jour, les dossiers de sept enfants (1 fille et 6 garçons) en conflit avec la loi âgés de 13 à 15 ans ont été traités par le TPE des Cayes. Dans l’intérêt supérieur de ces mineurs, des solutions alternatives à la détention ont été adoptées, ainsi ces enfants ont été placés dans un premier temps dans des familles d’accueil et ensuite chez un membre de la famille biologique sous le contrôle de l’Institut du Bien Être Sociale (IBESR) et du TPE. A la diligence de l’IBESR et avec l’appui des acteurs de la protection de l’enfance, ces enfants en conflit avec la loi avaient bénéficié d’une prise en charge psychosociale et ont reçu chacun un kit d’hygiène tandis que deux d’entre eux ont bénéficié d’un appui scolaire. À Port-au-Prince, outre la grève du personnel judiciaire, le tribunal pour enfant est situé à proximité du Bel-Air un quartier très précaire en proie à de sérieux problèmes d’insécurité. Toutefois, les Magistrats chargés des mineurs ont traité une dizaine (7 garçons et 3 filles) de dossiers pour l’année 2020. Il s’agit de mineurs écroués pour vol et d’agression sexuelle sur mineurs. Les Juges ont émis des ordonnances de placement en milieu familial élargi (tante, oncle, grand-mère…) pour ces mineurs. Les travailleurs sociaux du tribunal ont exécuté les placements en coordination avec l’IBESR. Une évaluation du centre de transit de Port-au-Prince a été réalisée par l’organisation TDHI en cours du deuxième semestre 2020. Cette évaluation a permis de saisir le niveau de vulnérabilité des 20 mineurs placés temporairement dans ce centre, d’analyser la qualité de la prise en charge et de formuler des recommandations. Parallèlement, une session de formation a été organisée pour 16 leaders communautaires (10 hommes et 6 femmes) sur le dispositif de prise en charge des enfants en famille d’accueil et la protection de l’enfant. 120 enfants sont déjà placés en famille d’accueil dont 54 dans le département de l’ouest et 44 dans le sud. Trois visites de suivi ont été réalisées dans chaque famille d’accueil et 37 familles d’accueil sont évaluées dans le Sud. Il est important d’indiquer que 30 nouvelles familles d’accueil seront accréditées dans le cadre de ce projet.

De plus, une plateforme de coordination a été mise en place pour appuyer le tribunal pour enfant des Cayes. Cette tribune permettra aux Magistrats de travailler en synergie avec les Travailleurs sociaux de l’IBESR et des organisations de la société civile sur place dans la région. Elle facilitera également la célérité des décisions et un meilleur suivi de l’exécution de placement. Outre ces réalisations, des sessions de formations sont planifiées avec les acteurs clés de la protection de l’enfant :

2 sessions de formation sur la déjudiciarisation avec une soixantaine de policiers rattachés à la BPM ;

2 sessions de formation sont planifiées par TDHI et IMED sur les alternatives à l’emprisonnement des mineurs, la législation nationale en matière de justice des mineurs et les procédures applicables aux mineurs en conflit avec la loi. 91 représentants d’institutions qui travaillent dans le secteur de la justice des mineurs bénéficieront de cette formation.

1 session de formation sera également organisée pour les 150 familles d’accueil des départements de l’Ouest et du Sud

Les tribunaux pour enfants, le tribunal de première instance de la Croix des bouquets et les bureaux régionaux (Cayes et Ouest) de l’IBESR et de la BPM seront renforcés dans le cadre de ce projet. Une liste de matériels a déjà été arrêtée et les intrants sont en cours d’achat pour les tribunaux. Le projet de renforcement de la BPM est déjà soumis à l’UNICEF et deux réunions de travail sont déjà réalisées avec l’IBESR sur les activités à renforcer pour le traitement des cas de mineurs auteurs et victimes d’infractions pénales. Le renforcement de ces institutions clés de la protection de l’enfant permettra de répondre aux exigences de qualité dans le traitement des cas et une meilleure coordination des interventions dans le secteur. Par ailleurs, trois réunions ont été réalisées avec l’IBESR et le Ministre de la Justice sur la nécessité d’adopter le code de protection des mineurs par décret. Un forum autour de la version actualisée du Code est planifié pour le 20 novembre 2020 à l’occasion de la Journée Mondiale de l’Enfant.

Du côté de l’ONU-Femmes**,** des TDRs élaborés et publiés pour le recrutement d’un expert en procédures pénales afin de réviser le nouveau code pénal haïtien publié par décret le 24 juin 2020 par le gouvernement, en tenant compte des droits des femmes ainsi que des alternatives liées à la prison et à la détention préventive prolongée et de développer un module de police et de justice sur le genre au profit de la PNH. Un accord est en cours de signature avec le CPVP pour les services relatifs au suivi et au traitement des plaintes relatives au GBV, à l’élaboration de modules ainsi qu’à l’élaboration de documents de communication et de sensibilisation autour de la loi sur l’assistance juridique et les droits des détenus. Le mandat pour le recrutement d’un consultant pour créer et renforcer les unités de genre de la PNH et de la poursuite ont été établis.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Le recrutement d’un expert en procédures pénales afin de réviser le nouveau code pénal haïtien est l’assurance que la question du genre sera prise en compte dans la révision du code pénal dont l’ancienne version date de 1825. Ceci sera l’occasion de renforcer les conditions de détention préventive (surtout pour les femmes et les enfants) ainsi que sur les codes spécifiques sur la violence basée sur le genre. Le développement d’un module de police et de justice sur le genre au profit de la PNH permettra également une meilleure prise en compte de la questions du traitement des plaintes relatives à la violence basée sur le genre (entre autres).

**Résultat 3 : Le secteur carcéral et judiciaire dispose de capacités opérationnelles facilitant une meilleure coordination de la réponse COVID-19**

L'état actuel des progrès du résultat se situe autour de : **En cours**

**Résumé de progrès :** (Limite de 3000 caractères)

Le PNUD a facilité, depuis le début de la pandémie en Haïti soit vers le début du mois de mars, des réunions de coordination avec l’ensemble des partenaires techniques et financiers sur l’appui a donné à la Direction de l’Administration pénitentiaire (DAP) en vue non seulement de les soutenir au niveau de la gestion des dix-huit centres carcéraux existant dans le pays mais et surtout sur une gestion des risques de la pandémie vis à vis des détenus. Une révision substantive du Projet Accès à la justice en vue de pouvoir répondre aux besoins exprimés par la DAP a été réalisée. Ainsi, un 3e résultat a donc été ajouté au projet dont l’objectif global vise à renforcer le secteur carcéral et judiciaire au niveau de la réponse à apporter au COVID-19 afin de contribuer à l’effort de cohésion sociale et de consolidation de la Paix. A travers cette dernière composante du Projet, le PNUD apporte un appui technique à la DAP à travers un expert technique déjà disponible au sein du projet dont le rôle vise essentiellement à soutenir les efforts techniques de la DAP à pouvoir faire face à la gestion de la pandémie et d’autres besoins du secteur carcéral. Un second expert a été recruté pour gérer le volet relatif à la lutte contre la détention préventive prolongée à travers la réalisation d’audiences régulières au niveau des tribunaux de première instance et à l’intérieur même des centres carcéraux, la mise en place d’audiences par visio-conférence (sous réserve d’un décret encadrant cette disposition légale) ainsi qu’un support à la PNH pour le contrôle des flux entrants. Aussi, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de contingence, la DAP a pu bénéficier d’équipements sanitaires et hospitaliers pour renforcer les dispensaires des prisons dans la prise en charge des détenus infectés.

En vue de répondre à la pandémie à la COVID-19, l’UNICEF a donné un appui rapide à l’IBESR et la BPM pour l’achat de matériels sanitaires de base. Ces matériels ont été distribués dans les bureaux centraux et régionaux de ces deux institutions de protection de l’enfant. Des distributions de matériels sanitaires ont également faites dans les prisons de Delmas 33 (CERMICOL), de Cabaret, de Port-au-Prince et des Cayes. 10 téléviseurs et kits récréatifs ont été distribués dans la prison pour garçons de Delmas 33 et la prison pour femmes et filles de Cabaret. 60 modems avec connexion Internet pour une durée de 6 mois ont été achetés et remis aux partenaires de protection en particulier (BPM, IBESR, DAP, MJSP, 3 Tribunaux pour enfants). Un appui a été aussi donné en eau dans les prisons de Delmas 33, de Port-au-Prince, du Cap haïtien et de Cabaret. Dans le cadre du partenariat en cours de signature avec l’organisation IMED, 100% des mineurs libérés seront sensibilisés sur la COVID-19 et recevront des kits d’hygiènes dans la prison pour garçon de Delmas 33. Des sessions de sensibilisation seront également organisées en bénéfice des enfants en prison et le personnel de prise en charge.

**Indiquez toute analyse supplémentaire sur la manière dont l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes et / ou l'inclusion et la réactivité aux besoins des jeunes ont été assurées dans le cadre de ce résultat :** *(*Limite de 1000 caractères*)*

Les 10 téléviseurs et les kits récréatifs ont été distribués à la prison civile de Delmas 33 (CERMICOL) et la prison pour femmes et filles de Cabaret. Le CERMICOL a un effectif de 52 garçons dont 6 condamnés tandis la prison de Cabaret prend en charge 9 filles. Les téléviseurs permettent en période de COVID-19 de combattre l’oisiveté et de compenser les absences de visites des parents dans les centres. Les kits d’hygiènes, l’apprentissage de métier et l’appui scolaire toucheront les filles incarcérées dans la prison de Cabaret et les garçons placés au CERMICOL.

**Partie III : Questions transversales**

|  |  |
| --- | --- |
| **Suivi :** Indiquez les activités de suivi conduites dans la période du rapport (Limite de 1000 caractères) | Est-ce que les indicateurs des résultats ont des bases de référence ? Le projet a-t-il lancé des enquêtes de perception ou d'autres collectes de données communautaires ?En coursL’expert M&E du projet a initié des missions de terrain pour collecter les données de références au bénéfice du cadre de résultats (les missions ont été organisées fin octobre/début novembre). |
| **Évaluation :** Est-ce qu’un exercice évaluatif a été conduit pendant la période du rapport ? | Budget pour évaluation finale (réponse obligatoire) :Si le projet se termine dans les 6 prochains mois, décrire les préparatifs pour l’évaluation *(*Limite de 1500 caractères*)* :N/A  |
| **Effets catalytiques (financiers):** Indiquez le nom de l'agent de financement et le montant du soutien financier non PBF supplémentaire qui a été obtenu par le projet. | Nom de donateur : GFP Montant ($) : 150,000 |
| **Autre** : Y a-t-il d'autres points concernant la mise en œuvre du projet que vous souhaitez partager, y compris sur les besoins en capacité des organisations bénéficiaires ? (Limite de 1500 caractères) | Le troisième résultat crée pour assister la DAP/PNH pour la réponse au COVID19 (révision substantive du projet) a permis de consolider les partenariats avec les institutions clés en appui à la justice/correction/sécurité notamment sur le volet de la détention préventive prolongée qui adresse, de manière très large, la problématique de l’accès à la justice pour les plus vulnérable. Le GFP (Global Focal Point) a alloué une enveloppe de 150,000 US$ pour soutenir cet effort. |

**Partie IV : ÉVALUATION DE LA PERFORMANCE DU PROJET SUR LA BASE DES INDICATEURS:**

Utiliser le cadre de résultats du projet conformément au document de projet approuvé ou à toute modification et fournir une mise à jour sur la réalisation des indicateurs clés au niveau des résultats et des produits dans le tableau ci-dessous. Veuillez sélectionnez les produits et les indicateurs les plus pertinents avec les progrès les plus pertinents à mettre en évidence. S'il n'a pas été possible de collecter des données sur les indicateurs particuliers, indiquez-le et donnez des explications. Fournir des données désagrégées par sexe et par âge. (300 caractères maximum par entrée)

|  | **Indicateurs** | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Étapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Résultat 1 : Les populations vulnérables ont un meilleur accès aux services d'aide juridique et judiciaire à travers la mise en place du système national d'assistance légale, de cliniques juridiques fixes et mobiles, et le renforcement des organisations de la société civile |
| **Produit 1.1**Le CNAL est mis en place et opérationnel, et est outillé pour assurer la coordination et l’encadrement du fonctionnement des BAL | **Indicateur 1.1**Mise en place et opérationnalisation du CNAL |  | Le CNAL est mis en place et opérationnel quand il est doté d'un staff technique et administratif et des documents de fonctionnement ;  | Les membres du CNAL ont été officiellement nommés.Les documents de fonctionnement sont en élaboration via des consultations.  | * Conseil mis en place ;
* Engagement de deux consultations pour élaborer les documents de fonctionnement ;
* Une version préliminaire du rapport d’une consultation est disponible
 | Le conseil n’est pas encore installé. Cet aspect concerne uniquement l’exécutif que devrait assurer cette installation.  |
| **Indicateur 1.1.2**: Intégration des besoins spécifiques des femmes et des filles en matière de justice dans les documents de fonctionnement, d'organisation interne et de stratégie. |  | Existence d’une procédure permettant et facilitant le recrutement d’un quota de femmes dans le personnel des BALs et du CNAL.Besoins spécifiques des femmes et filles dans l'accès à la justice adressés dans le plan stratégique |  |  |  |
| **Indicateur 1.1.3**Mesure dans laquelle les BALs sont mis en place de manière équitable et stable. |  | Mise en place en harmonie avec les Barreaux et un personnel pris en charge sur le budget de fonctionnement de l’administration publique et composé d’au moins de 30% de femmes |  |  |  |
|  |  |  |  |  |
| **Produit 1.2**Les nouveaux BALs sont opérationnels et offrent des services d’aide | **Indicateur 1.2.1**Nombre de BAL opérationnels mis en place | 0 | **3** | Aménagement des bureaux de deux BALs en cours Recrutement du staff de ces deux BALs par le MJSP. | Au moins deux BALs disposent déjà un staff et certains commencent des activités en rapport à l’assistance légale. Par exemple, le BAL de Petit-Goave est en train de réaliser un recensement des gens en situation difficiles dans les prisons qui ont besoins de l’aide légale. |  |
|  |  |  |  |  |  |
| **Indicateur 1.2.2**Nombre de personnel des BALs ayant participé à au moins une formation initiale (désagrégé par sexe et par groupe d'âge) | 0 | 36 | L’étude en cours sur le mapping de l’état de lieux et l’impact sur l’aide l’égale et le plan stratégique constituent des préalables à cette formation. En effet, certains aspects de ces documents constitueront le module de la formation initiale | **Pas encore** | On attend la mise en place complète d’au moins d’un BAL pour entamer cette activité.  |
|  | **Indicateur 1.2.3**Nombre de personnel des BALs ayant participé au module de formation sur la dimension genre (désagrégé par sexe et par groupe d'âge) | **0** | **36** | **Pas encore** | **Pas encore** | On attend la mise en place complète d’au moins d’un BAL pour entamer cette activité.  |
| **Indicateur 1.2.4**Nombre de matériels de communication et de visibilité produits et distribués dans les zones ciblées du projet, dans les commissariats et les prisons |  |  |  |  |  |
| Produit 1.3Les organisations de la société civile disposent des capacités techniques accrues pour renforcer leur offre juridique et leur collaboration avec les nouveaux BALs  | **Indicateur 1.3.a**Mesure dans laquelle les cliniques juridiques sont mises en place de manière durable et équitable |  **-** | **Forte** | MOU de deux cliniques en cours de signature | NA | Cet indicateur va être évalué à la fin |
| **Indicateur 1.3.1**Nombre de cliniques juridiques opérationnelles mises en place |  | **3** | Deux MOU en phase de finalisation entre le projet et les partenaires (Barreau de P-au-P et Université Quisqueya) | Protocole d’accord de deux cliniques en élaboration |  |
| **Indicateur 1.3.2**Nombre de personnes bénéficiant d’aide juridique et assistance légale par les organisations de la société civile (cliniques juridiques et/ou autres) désagrégée par genre et âge |  | **20** | Pas encore | Pas encore | La mise en place des BALs n’est pas encore effective.  |
| **Indicateur 1.3.3**Nombre d'étudiants et/ou professionnels accrédités ayant reçu au moins une formation initiale (désagrégé par sexe et groupe d'âge) | **0** | **10** | Pas encore | Pas encore | Cette activité viendra après la finalisation de la mise en place des BALs |
| Produit 1.4Le personnel des nouveaux BAL, les parajuristes, les assistants juridiques et avocats stagiaires disposent des compétences sociales et des capacités sur l’approche sociale pour offrir des **services d'aide juridique et judiciaire** | **Indicateur 1.4.1**Étude sur l’état des lieux et l’impact des formations passées existe et inclut des recommandations concrètes pour la programmation  | **0** | **1** | Version préliminaire du rapport disponible | À la fin de l’année le rapport final devrait être prêt.  |  |
| **Indicateur 1.4.2**Nombre de personnel des BALs, du CNAL, parajuristes, assistants juridiques et avocats stagiaires, institutions sont formés sur les compétences sociales de prise en charge et la prestation de services et l'approche de protection des bénéficiaires | **0** | **90** | Pas encore | Pas encore | L’ouverture officielle des BALs précède cette activité.  |
| **Indicateur 1.4.3** Élaboration des modules de formations sur les besoins spécifiques (des femmes et filles, des mineurs) en matière de justice | **0** | **2** |  |  |  |
| **Indicateur 1.4.4**Nombre de personnes formées sur les modules de formations sur les besoins spécifiques | **0** | **60** | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Produit 1.5**Les BALs disposent d’une base de données, des rapports d’analyse des données et des enquêtes de perception permettant un débat informé sur les besoins de la population au niveau des services de justice | **Indicateur 1.5.1**Nombre de base de données harmonisées et interconnectées mises en place et opérationnelles (ONU Femmes etUNICEF) |  | 3 | Les TdR et la grille d’évaluation de la base du CNAL et des BALs ont été élaborés et sont maintenant dans le processus de publication.Des rencontres ont eu lieu avec d’autres partenaires sur les avancées dans le secteur. UNICEF réalisé deux réunions de travail avec la BPM, l’IBESR et le TPE pour la mise en place d’une base de données. | La planification de deux des trois bases est en cours |  |
| **Indicateur 1.5.2**Nombre de participants au forum désagrégé par genre, âge et institution représentée |  | 100 | Pas encore | Pas encore |  |
| **Indicateur 1.5.3**Nombre de personne formées sur l'utilisation de la base des données mises en places, l’analyse des données et la production de rapports paramétrés (désagrégé par genre, âge et institution représentée,…) |  | **20** | **Pas encore** | **Pas encore** | Cette formation succèdera après la mise en place des bases de données.  |
| **Indicateur 1.5.4**Étude auprès de la population haïtienne portant sur les besoins en matière de justice et sécurité, ainsi que le rôle, la pertinence et l’efficacité des tribunaux et autres mécanismes de résolution de conflits |  | **1** |  |  |  |

|  | Indicateurs | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 2 : La réduction du flux entrant de dossiers et le désengorgement du système judiciaire de la justice, associés à une capacité accrue des titulaires de droits à faire valoir leurs droits** |
| Prod**uit 2.1** L’ensemble des acteurs de la chaîne pénale et les organisations de la société civile sont mieux outillés et formés pour limiter le flux entrant de personnes placées en détention préventive par l’utilisation de mesures alternatives | **Indicateur 2.a**Mesure dans laquelle les acteurs de la chaine pénale évoluent positivement dans la problématique de la détention préventive  |  | Cet indicateur qualitatif sera apprécié à la fin via un ensemble de critères définis dans le plan M&E | **Pas encore** | **Pas encore** | **Pas encore** |
| **Indicateur 2.1.1** Nomdre de personnes (d’acteurs) de la chaîne pénale et de la société civile formés sur les mesures alternatives à la détention |  | **120** | UNIFEF a signé un protocole d’accord avec un partenaire d’exécution qui assurera la formation pour 91 représentants d’institutions.  | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.1.2**Nombre de session de sensibilisations aux droits des populations ciblées en rapport à l'accès à l'assistance légale |  | **2** |  |  |  |
| **Indicateur 2.1.3**Nombre de consultations sur le code pénal et de procédure pénale suivant leur adoption. |  | **2** | **L’ONU FEMMES** a entamé un processus de consultation sur le code pénale | Un processus de consultation en cours  |  |
| **Indicateur 2.1.4**Nombre de comités fonctionnels de suivi de la chaine pénale mis en place |  | **2** | Le projet vient de recruter un consultant qui prendra en charge les aspects liés à la DAP  | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.1.4**Nombre de personnes formées sur la formation spécifique pour la PNH (initiale et continue) sur les compétences techniques et sociales, qualification des cas, déjudiciarisation, prise en charge et suivi des cas de VBG etc. |  | 50 | Le projet vient de recruter un consultant qui facilitera les travaux impliquant la PNH | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.1.6**Nombre de personne formée sur le module genre police et justice pour la formation de la PNH ; ONU FEMMES |  | **90** | Disponibilité d’un consultant pour tous les aspects liés à la PNH | Pas encore |  |
| **Indicteur 2.1.7**Nombre de policiers formés en renforcement des capacités pour favoriser la déjudiciarisation des enfants (UNICEF) |  | **50** | Disponibilité d’un consultant pour tous les aspects liés à la PNH | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.1.8**Nombre d'acteurs (judiciaire, policiers, et sociaux) formés sur les modules de formation techniques et sociales |  | **30** | UNICEF planifie 2 sessions de formation sur la déjudiciarisation avec une soixantaine de policiers rattachés à la BPM pour le début de 2021. Il a signé un accord avec un partenaire qui se charge de cette formation.  | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.1.9**Modules de formations sur les alternatives à la poursuites et l’emprisonnement des mineurs (UNICEF) |  |  |  |  |  |
| **Indicateur 2.1.10**Nombre d’acteurs (personnes) judiciaires, policiers et sociaux formés sur les alternatives en matière de justice des mineurs(UNICEF) |  | 30 | Existence de protocole d’accord entre l’UNICEF et un partenaire d’exécution pour cette formation | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.1.11**Pourcentage des acteurs judiciaires dans les zones du projet utilisant les mesures alternatives à la poursuite et à la détention des mineurs(UNICEF) |  | **3%** | Étude de référence en cours permettra d’avoir une idée initiale. | Pas encore. L’absence de provision légale pour les alternatives à la détention constitue un goulet d’étranglement au progrès de cet indicateur.  | Cet indicateur a un lien direct avec les possibles modifications du nouveau code pénal  |
| **Indicateur 2.1.12**Nombre de familles d'accueil accréditées(UNICEF) | **26** | **40** | 37 familles sont en évaluations ; on prévoit déjà qu’on va accréditer 30 familles d’accueil au début de l’année 2021 |  |  |
| **Indicateur 2.1.13**Nombre d'enfant en conflit avec la loi placés dans des familles d'accueil(UNICEF) | **ND** | **15** | 120 enfants ont été placés dans des familles d’accueil | 120 enfants sont en familles d’accueil |  |
| **Indicateur 2.1.14**Nombre de victimes bénéficiant un appui psychosocial à travers une organisation(UNICEF) | **ND** | **20** |  |  |  |
| **Indicateur 2.1.15** Nombre d'enfant en conflit avec la loi ayant bénéficié d'un programme de réinsertion(UNICEF | **ND** | 50 |  | **Sur une cible de 50 le projet a encadré 17 dont 7 sont déjà réinsérés** |  |
| **Produit 2.2**Les populations les plus vulnérables bénéficient d’un accès accru au dépôt et d’un traitement renforcé des plaintes sensible au genre | **Indicateur 2.2.1**Nombre de mécanismes de coordination de la cellule genre multipartites (PNH, ULCS, BPM) mise en place d’une habitude de rencontres mensuelles(ONU Femmes) |  | **1** | Recrutement du consultant en appui à la PNH  |  |  |
| **Indicateur 2.2.2** Nombre de cellule genre fonctionnelle au sein des parquets(ONU Femmes) |  | **1** |  |  |  |
| **Indicateur 2.2.3**Nombre de guides spécifiques au dépôt et au suivi des plaintes pour les cas de VSBG pour tous les acteurs de la chaîne pénale y inclus les organisations de la société civile (ONU Femmes) |  | **1** | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.2.4** Nombre de guides de référencement et répertoire des organisations de la société civile œuvrant dans le domaine judiciaire et juridique(ONU Femmes) |  | **3** | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.2.5**Nombre de personnes formées sur l'utilisation du guide spécifique(ONU Femmes) |  | 90 | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 2.2.6**Nombre de copies des guides de référencement imprimés et distribués(ONU Femmes) |  | **250** | Pas encore | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.2.7**Nombre de participantes au programme de classe préparatoire pour les femmes participantes au concours d’admission de la PNH  |  | **60** | Recrutement du consultant en appui à la PNH | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.2.8**Nombre de matériels détaillant et vulgarisant les mécanismes et procédures de dépôt des plaintes auprès des différentes institutions produits et distribués |  | 400 | Pas encore | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.2.9**Nombre de mineurs en conflits avec la loi ayant reçu un accompagnement (scolaire, apprentissage de métier) via IBESR et OSC(UNICEF) | **ND** | **50** | Un processus d’évaluation est en cours pour les 7 mineurs réinsérés en vu de voir qui ont vraiment besoin un appui scolaire |  |  |
| **Indicateur 2.2.10**Nombre de TPE réhabilités et/ou équipés(UNICEF) |  | **2** | Achats des matériels pour les TPE par l’UNICEF |  |  |
| **Produit 2.3**Les populations vulnérables sont informées et sensibilisées sur leurs droits, la nouvelle loi sur l'assistance légale, et la disponibilité et l’accès aux services d’aide légale  | **Indicateur 2.3.1** Nombre de juridictions touchées par l’OPC en termes de diffusion et vulgarisation de la loi sur l’assistance et l’accès au service d’aide légale via la distribution de brochure et autres matériels de sensibilisation  |  | **10** |  |  |  |
| **Indicateur 2.3.2**Nombre de session de sensibilisation de l’aide-mémoire sur la protection des mineurs à l’usage des policiers réalisé dans les radios et commissariat(UNICEF) |  | **3** |  |  |  |
| **Indicateur 2.3.3**Nombre de session d'information sur les droits de l'enfant dans les universités(UNICEF) |  | **3** | Pas encore | Pas encore |  |
| **Indicateur 2.3.4**Nombre de réunions (ou sessions) de plaidoyers réalisés avec des parlementaires sur les droits de l’enfant et pour le vote du code de protection de l’enfant (UNICEF) |  | **3** | Pas encore | Pas encore | Absence de Parlement |

|  | Indicateurs | **Base de données** | **Cible de fin de projet** | **Etapes d’indicateur/ milestone** | **Progrès actuel de l’indicateur** | **Raisons pour les retards ou changements** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Résultat 3 : Le renforcement du secteur carcéral et judiciaire dans la réponse au COVID-19 contribue à l’effort de cohésion sociale et de consolidation de la paix** |  |
| **Produit 3.1**La mise en œuvre du plan de contingence de la DAP contribue au respect des droits de l’homme dans la réponse au COVID-19 | **Indicateur 3.1.1.1**Nombre de matériels COVID-19 achetés, distribués et utilisés dans les centres de détention et de traitement |  |  | Le PNUD a acheté des matériels au profit de la DAP. On ne recoit pas encore le rapport de distribution de ces matériels pour avoir plus de détails sur les centres bénéficiaires.  | Deux centres de détentions ont bénéficié des matériels du l’UNICEF |  |
| **Indicateur 3.1.1.2**Nombre de rapports du plan de contingence de la DAP |  | **3** |  |  |  |
| **Indicateur 3.1.2.1**Pourcentage de bénéficiaires (secteur carcéral) des campagnes de sensibilisation déclarant améliorer leur connaissance sur le COVID-19 |  | 70% | Tentative de collecte d’information dans l’étude de référence | Pas encore | Impossibilité de mener une enquête d’opinion auprès des prisonniers à cause des conditions inhumaines des centres de détention |
| **Indicateur 3.1.2.2**Pourcentage de personnes participant à l’enquête de perception sur la libération des prisonniers déclarant comprendre les critères de libération |  | **50%** | Cet aspect est pris en compte dans l’étude de référence qui est en cours.  | **Pas encore** |  |
| **Produit 3.2**Soutien à la DAP dans la mise en œuvre de son programme de réinsertion sociale pour les détenus libérés | **Indicateur 3.2.1.1** Nombre de détenus libérés recevant des kits de départs achetés et distribués par le projet (désagrégé par sexe) |  | **500** |  |  |  |
| **Indicateur 3.2.1.2** Nombre de kits d’hygiènes distribués aux mineurs libérés et familles(UNICEF?) |  | **100** | L’UNICEF dispose des kits pour tous les mineurs qui sont libérés | 7 mineurs ont reçu des kits d’hygiènes |  |
| **Indicateur 3.2.2**Nombre de mineurs dont les liens familiaux ont été rétablis(UNICEF?) |  | **50** | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 3.2.3.1**Nombre de support de communication développés en rapport à la libération des détenus |  | **5** |  |  |  |
| **Indicateur 3.2.3.2** Nombre de mineurs et représentants légaux/parents ayant reçu un transfert en cash et carte de recharge.(UNICEF?) |  | **10** |  |  |  |
| Produit 3.3 Support au processus de désengorgement des prisons et à la limitation du flux entrant de détenus | **Indicateur 3.3.1**Nombre de kits de visio-conférence mise en place pour le système judiciaire au bénéfice du secteur carcéral.  |  | **8** | **Pas encore** | **Pas encore** |  |
| **Indicateur 3.3.2**.Nombre d'audience présentielle tenue dans les centres carcéraux. |  | **10** |  |  |  |